

# Inauguration de l'esplanade Robert Badinter

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

## Allocution de Nadège AZZAZ, Maire de Châtillon

Monsieur le Président,  
Cher Claude Bartolone,

Monsieur le Député,  
Cher Jean-Didier Berger,

Monsieur le Sénateur,  
Cher Adel Ziane,

Messieurs les parlementaires européens,  
Cher Jean-Marc Germain,  
Cher François Kalfon,

Monsieur le Maire,  
Cher Karim Bouamrane,

Mesdames et Messieurs les élus municipaux,

Mesdames, Messieurs,  
Chères Châtillonaises,  
Chers Châtillonnais,

Nous sommes rassemblés ce matin pour rendre hommage au parcours d'un Homme.  
Un Homme dont l'héritage nous est précieux.  
Un Homme dont les mots ont toujours éclairé ses contemporains.  
Cet Homme, très jeune, aura été exposé à la violence humaine.  
Cette même violence qui a contraint au début du XX<sup>ème</sup> siècle sa famille, originaire de Bessarabie, à fuir les pogroms.  
Celle-ci trouve alors refuge en France.  
La France, le pays de l'affaire Dreyfus.  
Ce pays où les plus grands intellectuels se sont dressés pour défendre un capitaine juif, injustement accusé de trahison.  
Ce pays où Robert Badinter va naître, le 30 mars 1928, à Paris.  
Lorsque débute cette longue nuit sanglante que fut celle de l'occupation et de la collaboration, cette violence, celle qui se nourrit inlassablement de l'antisémitisme, va encore rattraper la famille Badinter...

Robert Badinter a 13 ans, au mois d'octobre 1941, quand son oncle est arrêté au domicile qu'il venait de quitter. Celui-ci a fait l'objet d'une dénonciation. Envoyé au camp de Drancy, il disparaît.

Robert Badinter a 14 ans lorsque sa grand-mère paternelle est arrêtée sur ordre de René Bousquet. Nous sommes au début de l'automne 1942. Cette femme de 80 ans est descendue de son logement sur une civière pour être envoyée à Drancy d'où elle disparaît à son tour.

Le 9 février 1943, quelques jours avant son 15<sup>ème</sup> anniversaire, c'est son père que Robert Badinter voit déporté à Lyon par la police allemande sur ordre de Klaus Barbie. Sa famille n'aura plus jamais de nouvelles de lui...

38 années plus tard, à la tribune du Parlement, où il porte son projet de loi d'abolition de la peine de mort, Robert Badinter rappellera devant la représentation nationale avec force que : « *l'abolition est le refus de toute violence mortelle.* »

Il rappellera avec force que : « *Tous les abolitionnistes abhorrent la violence et la mort.* »

Cette violence et cette mort, Robert Badinter les connaît trop.

Elles ont si profondément heurtées son adolescence. Cette violence et cette mort, Robert Badinter les abhorre plus que tout.

Devenu un serviteur dévoué de la Justice française, il n'aura de cesse de purger celle-ci de ces maux.

Tout au long de sa vie, dans chacun de ses combats, ses inébranlables convictions humanistes se nourriront constamment de cette aversion profonde pour la violence et la mort.

(...)

L'inauguration de cette nouvelle esplanade Robert Badinter est pour nous l'opportunité de rappeler à la population châtillonaise quelle fut l'histoire de l'abolition de la peine de mort, notamment à travers l'exposition qui leur sera proposée jusqu'à la fin de ce mois dans le hall de l'espace Maison Blanche.

Rappeler qu'il y a encore 43 ans, dans notre pays, notre système judiciaire pouvait prendre une vie.

Ces exécutions, plus que millénaires, ont pris, selon les époques, des formes diverses.

Sous l'Ancien régime, les conditions de votre mort

vous étaient dictées par votre appartenance sociale et la nature des actes réprimés.

L'exécution du condamné était souvent également accompagnée de tortures préalables.

A la chute de l'absolutisme royal, plusieurs révolutionnaires s'emparèrent de la question abolitionniste.

Le 30 mai 1791, pour la toute première fois dans un Etat du monde, un débat parlementaire se tenait pour évoquer l'abolition de la peine de mort.

La Constituante ne retiendra finalement pas cette éventualité.

Elle se limitera à proscrire toute forme de torture préalable et à poser le principe d'une égalité de traitement pour tous les condamnés.

Celle qui figurera à l'article 12 du code pénal dès sa création en 1810 et qui stipule que : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. ».

Le recours à cette peine ultime, Robert Badinter ne s'y résoudra jamais.

Elle est pour lui une aberration dans toute démocratie qui se veut éclairée.

Elle vient heurter profondément les valeurs qui l'animent.

Alors, avec ses mots, celui qui a embrassé la carrière d'avocat à l'âge de 23 ans, n'aura de cesse d'interpeller nos consciences.

Il s'inscrira dans les pas d'illustres prédécesseurs.

Dans ceux d'Alphonse de Lamartine, qui rappelait que « la clef de voûte de la société ne peut pas être la mort. Que la clef de voûte de la société, c'est la moralité de ses lois. »

Dans ceux de Victor Schoelcher, qui pointait « l'iniquité monstrueuse de la peine de mort, car irréparable. ».

Dans ceux de Victor Hugo, pour qui « la peine de mort est le signal spécial et éternel de la barbarie. ».

Dans ceux d'Albert Camus qui dénonçait « l'instinct de vengeance, cette pulsion de mort que la loi devrait corriger et non imiter et reproduire. »

(...)

Lorsque Robert Badinter quitta les prétoires pour l'arène politique, comme ministre puis comme parlementaire, ce fut encore à l'aune de ses valeurs humanistes que son action s'inscrit constamment.

Si Montesquieu estimait « qu'il ne faut toucher aux lois que d'une main tremblante », celle de Robert Badinter, imperturbable, fut toujours guidée par ses seules convictions.

Il portera au Parlement un combat primordial pour l'Égalité entre tous les citoyens en obtenant l'abrogation de la loi de 1942 qui discriminait l'homosexualité.

En défenseur des Libertés publiques, il demanda aussi la suppression des juridictions d'exception qu'étaient la Cour de sûreté de l'État et les tribunaux des Forces Armées en temps de paix.

Après avoir côtoyé durant tant d'années dans les tribunaux d'innombrables victimes, il s'emploiera également à faire reconnaître leurs droits et à ce que

la réalité judiciaire française les prenne mieux en considération.

Profondément attaché au respect des Libertés individuelles, il demeurera aussi toujours attentif à l'univers carcéral lui qui estimait que « la conception de la prison doit être, bien sûr, la sanction mais aussi l'amendement et la réinsertion. »

Il avait préfacé en 2015 l'ouvrage portant sur les politiques pénitentiaires de Stéphane Jacquot, mon adjoint délégué à la sécurité et à la prévention, écrit avec Dominique Raimbourg.

Robert Badinter fut aussi naturellement le plus emblématique des remparts contre la boue négationniste.

En 1981, quelques jours avant de délaissier la robe d'avocat et de rejoindre la Chancellerie, il avait réussi à obtenir la condamnation de Robert Faurisson pour avoir « manqué aux obligations de prudence, de circonspection objective et de neutralité intellectuelle qui s'imposent au chercheur qu'il veut être ».

Cette condamnation intervenait près de 10 années avant l'adoption de la loi Gayssot, qui consacrera le délit de contestation de crimes contre l'Humanité reconnus par le tribunal de Nuremberg.

Devant le négationniste, Robert Badinter avait eu cette plaidoirie implacable : « Avec des faussaires, on ne débat pas, on saisit la justice et on les fait condamner ». (...)

Cet homme des livres, lorsqu'il était question de Savoir, n'a jamais connu la moindre satiété.

Admirateur inconditionnel de Condorcet, il savait trop que « les amis de la vérité sont ceux qui la cherchent et non ceux qui se vantent de l'avoir trouvée ».

La rigueur, la droiture, l'inébranlable fidélité qui était la sienne à ses valeurs faisaient de Robert Badinter un phare.

Un phare dont la lumière brillait au-delà de l'horizon à travers ses mots.

Sa maîtrise sublime de l'art oratoire captivait autant qu'elle fascinait.

La lumière de ce phare, de ce géant, s'est éteinte au début de cette année.

Par cette inauguration, nous voulons perpétuer la mémoire de Robert Badinter, celles de ses luttes, de son indéfectible engagement humaniste.

Nous voulons rendre hommage au grand Républicain. Cet homme qui avait été si violemment exposé à la violence de l'antisémitisme, à l'essentialisation de sa personne et de ses proches.

Il avait toujours perçu l'universalisme républicain français comme une voie émancipatrice.

Il ne concevait pas la vie en société sans adhésion à des valeurs communes, des valeurs qui transcendent nos différences.

Robert Badinter n'aurait jamais pu envisager pour les Hommes autre chose qu'une communauté de destin unique.

Un destin édifié autour de nos valeurs communes.

Robert Badinter repose désormais non loin d'ici, dans le carré juif du cimetière parisien de Bagneux.

Peut-être, nous n'en doutons pas, dans un avenir proche, il rejoindra l'ultime demeure des Grands Hommes, au sommet de la rue Soufflot qu'il avait gravi en 1981 avec le Président François Mitterrand, venu fleurir la tombe d'un autre grand abolitionniste, Jean Jaurès.

Ce matin, nous nous inclinons humblement devant la mémoire de ce gardien de nos Libertés.

Devant son profond Humanisme et l'Exigence qu'il portait pour lui comme pour les autres.

Puisse à travers son nom perdurer l'exigence de Justice, d'intégrité et d'intransigent humanisme qui le caractérisait.

Nous avons une pensée pour son épouse, Elisabeth Badinter, qui n'a pu être présente ce jour parmi nous mais avec qui j'ai pu échanger et que je serais heureuse d'accueillir en ces lieux.

Je vais maintenant céder la parole à Claude Bartolone, ancien Président de l'Assemblée nationale, qui fut en 1981 le plus jeune député à voter l'abolition de la peine de mort.

Cher Claude,

Tu incarnes aussi cette intransigeance républicaine et cette lutte contre les déterminismes.

Rien ne laissait supposer que tu accèderais aux plus hautes fonctions de l'Etat si ce ne sont tes grandes qualités intellectuelles, morales et humaines.

Président de l'Assemblée nationale, Ministre, Député, Maire, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, je suis très honorée de t'accueillir à Châtillon, dans cette ville qui m'est si chère et alors

que je te dois tant.

Je suis particulièrement émue ce matin d'inaugurer en ta présence ce lieu qui portera désormais le nom de Robert Badinter, un personnage dont le parcours n'a cessé de m'inspirer et dont le portrait fut le premier à orner les murs de mon bureau lorsque j'ai été élue Maire.

J'ai eu l'immense bonheur de pouvoir parfois côtoyer Robert Badinter lorsqu'il était sénateur de notre département.

J'étais alors jeune militante socialiste et il n'omettait jamais de nous convier à ses colloques et à ses interventions au Sénat ou encore à la Sorbonne.

Elue Maire, nous avons échangé à son domicile autour d'un thé vert qu'il affectionnait. Son acuité intellectuelle était intacte et il m'avait dit se réjouir de la victoire d'une socialiste, juriste de formation de surcroît, dans une commune de notre département, tout en partageant son inquiétude pour notre pays, pour le monde.

A notre tour de vous dire, vous plus jeunes, de ne jamais délaissier votre vigilance pour sauvegarder notre Humanité commune autour de son ciment républicain.

Chère Claude, je te cède maintenant la parole pour évoquer le souvenir de Robert Badinter.

Je vous remercie.